

Décision

Générale

colonial

Décision n° 902 1er décembre 1941

n° 902 1er

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Est nommé 1er classe pour compter du 3 novembre 1941 et à titre exceptionnel, le garde méhariste de 2e classe Hoummad Golba, n° mle 803, du P. M. 1 : « Blessé par une rafale d'arme automatique en se portant courageusement avec deux de ses camarades au devant d'une patrouille anglaise forte d'une quarantaine d'hommes, pour lui signifier de ne pas pénétrer en territoire français. »